

IDÉES

La ministre Beauchamp répond à Wajdi Mouawad

Page B 5



À LA UNE

En 1949, les mineurs de l'amiante déclenchaient une grève illimitée

Page B 6



# PERSPECTIVES

## Le pétrole qui suscite la grogne

*L'entente avec Terre-Neuve se superpose à l'accord sur la péréquation conclu avec toutes les provinces*

- La compensation offerte pourrait atteindre 2,6 milliards pour Terre-Neuve;
- Ottawa a accepté de verser immédiatement une avance non remboursable de 2 milliards;

- La Saskatchewan a vu ses revenus pétroliers entraîner une baisse de la péréquation;
- Ottawa ne peut accepter de verser 275 millions pour l'accord sur les congés parentaux.

MANON CORNELLIÉ

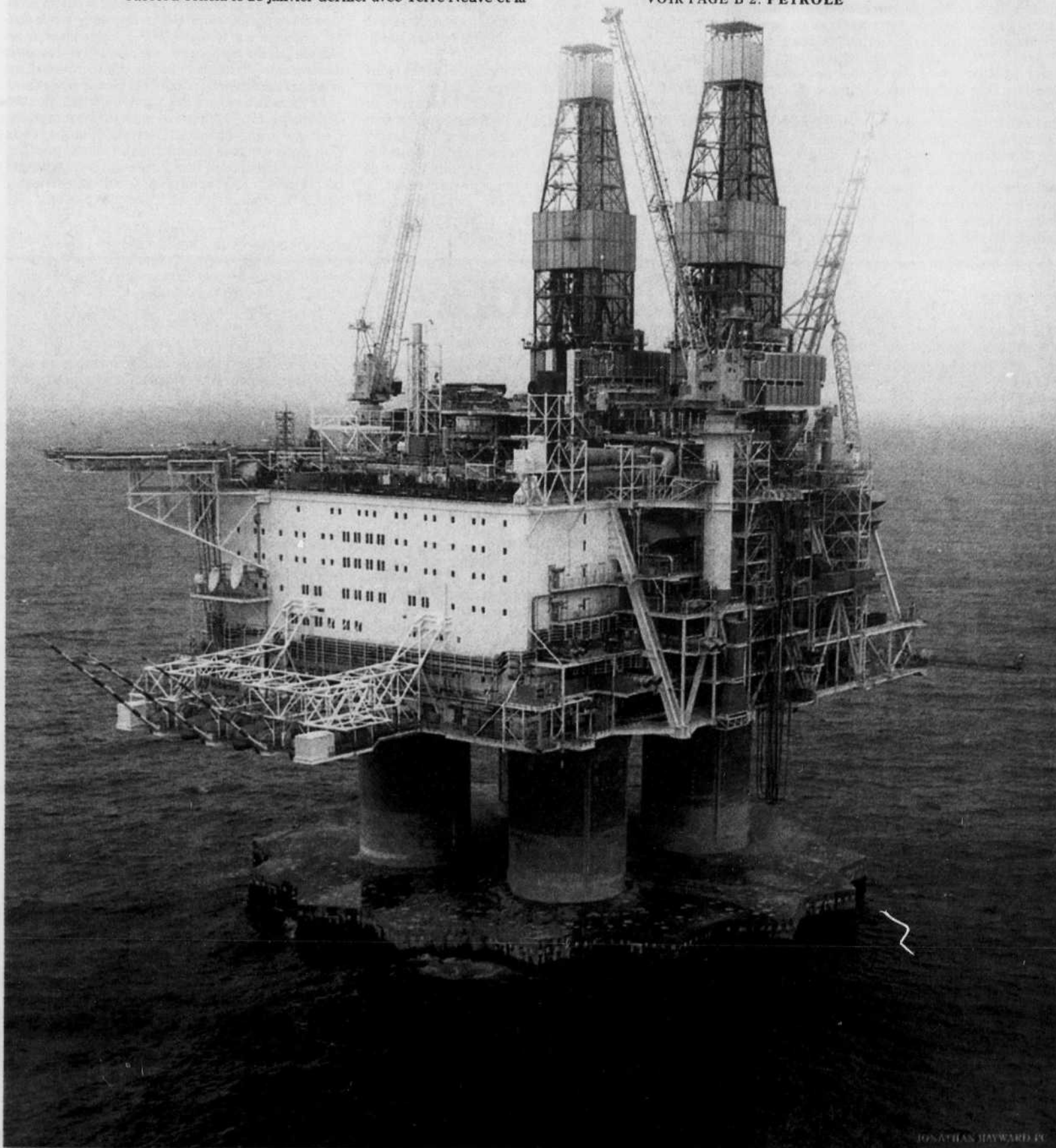
Ottawa — Paul Martin était au bord du précipice lors des dernières élections fédérales et il était prêt à faire beaucoup pour s'attirer des votes. Il a donc visé des cordes sensibles. Aux provinces, il a promis plus d'argent pour la santé et un allègement de leurs pressions financières. Au Québec, il a cherché à plaire avec une entente de principe sur les congés parentaux. À Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse, il s'est engagé à laisser aux deux provinces la totalité de leurs revenus pétroliers sans amputer la péréquation d'une somme équivalente. Aux villes, il a fait miroiter un nouveau pacte fiscal financé à même la taxe fédérale sur l'essence, et aux parents, un programme fédéral d'aide pour les garderies.

Six mois plus tard, à la veille du dépôt du premier budget de son gouvernement minoritaire, Paul Martin vit avec les effets inattendus du respect de certains engagements, en particulier l'accord conclu le 28 janvier dernier avec Terre-Neuve et la

Nouvelle-Écosse sur les revenus pétroliers. La générosité de l'entente et le fait qu'elle se superpose à un accord sur la péréquation conclu avec toutes les provinces il y a à peine quelques mois ont laissé un goût amer dans certaines capitales provinciales, dont Québec.

Personne ne blâme le premier ministre terre-neuvien Danny Williams pour avoir bien joué ses cartes. Bagarreur, il n'a jamais oublié la promesse électorale de Paul Martin et a profité de chaque occasion pour la lui rappeler. Il a même eu le cran, en octobre, de claquer la porte de la conférence des premiers ministres sur la péréquation pour dénoncer l'interprétation qu'Ottawa faisait de la promesse du premier ministre. Accueilli en héros à St. John's, il n'a pas lâché, allant jusqu'à retirer le drapeau canadien de la devanture de tous les édifices gouvernementaux de sa province. Le geste a choqué ailleurs au pays mais, à Terre-Neuve, c'est l'étoile de Paul Martin qui a continué de pâlir à vue d'œil.

VOIR PAGE B 2 : PÉTROLE



Congés parentaux

## Ottawa et Québec s'entendront-ils un jour?

Le conflit entre Ottawa et Québec concernant les congés parentaux est devenu une véritable saga fédérale-provinciale. Petite histoire d'un gros conflit.

TOMMY CHOUINARD

Québec — Les parents québécois attendent le nouveau régime québécois de congés parentaux depuis presque dix ans. Et l'impasse dans lequel se trouvent les négociations laisse croire qu'il faudra, une fois de plus, patienter... Peut-être même jusqu'en 2007, si Ottawa et Québec ne s'entendent pas bientôt!

Lors de la signature d'une entente de principe en mai 2004, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Bécharde, se disait très confiant d'en arriver à une entente finale avec le gouvernement avant le 1<sup>er</sup> février 2005, permettant ainsi la mise en place du régime le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

À Ottawa, en mai 2004, le Parti libéral du Canada se trouvait à l'aube du déclenchement de la campagne électorale. C'est avec la même assurance et le même optimisme que le gouvernement fédéral a promis un accord d'ici cette date.

Or les négociations n'ont pas été aussi faciles que prévu. Loin de là. À Québec comme à Ottawa, quelques jours seulement avec la date du 1<sup>er</sup> février, on se disait tout près d'une entente. Mais en coulisses, à la table des négociations, les pourparlers achoppaient déjà depuis trois semaines... Les fonctionnaires fédéraux et provinciaux s'obstinaient comme jamais.

L'impasse était telle que Claude Bécharde a décidé de retirer son équipe de fonctionnaires de la table de négociations lundi dernier, à vingt-quatre heures de l'échéance fixée. Devant la presse parlementaire, il a déploré l'état des négociations et l'intransigeance du fédéral.

Bref, le gouvernement Charest rencontre presque autant de difficultés à conclure une entente avec le gouvernement Martin sur les congés parentaux que le Parti québécois en avait eu dans le passé, dès 1996, avec le gouvernement Chrétien. Le changement de premier ministre à Ottawa n'a pas modifié l'attitude du gouvernement.

Après avoir adopté une loi sur l'assurance parentale, le gouvernement péquiste avait décidé, en 2001, de choisir la voie des tribunaux pour faire reculer Ottawa, qui prétendait que son congé parental d'un an ne constituait en rien une intrusion dans les champs de compétence des provinces. Dans son jugement rendu en janvier 2004, la Cour d'appel du Québec a donné raison à Québec sur toute la ligne: Ottawa outrepassait sa compétence en détournant son programme d'assurance-emploi à des fins de soutien à la famille.

C'est ce jugement qui a permis la reprise des négociations entre Ottawa et Québec. Avec cette décision du juge Benoît Morin en poche, le gouvernement Charest pouvait ainsi s'asseoir avec Ottawa en vue de la création de son régime et du transfert des sommes auxquelles il a droit.

Au cours des négociations, Ottawa a convenu de verser 750 millions de dollars par année au Québec. C'est le montant que les travailleurs et les employeurs québécois versent actuellement au régime fédéral.

VOIR PAGE B 2 : CONGÉS

enfin!

couleur  
**JAZZ**  
**91,9**

Radio Nord Communications en partenariat avec l'Équipe Spectra

• PERSPECTIVES •



Jean Dion

C'est arrivé près de chez vous

Oui, parfaitement près. Au sens géographique, car même si ça se passe à l'autre bout de la planète, c'est juste la porte à côté à l'échelle de l'univers.

Donc, en Corée du Nord, le gouvernement démocratique — car il s'agit bien de la République démocratique de Corée, et pas juste démocratique à part ça, populaire aussi, je vous invite à aller le constater sur www.korea-dpr.com, où vous apprendrez notamment sur la Corée du Nord est si populaire que des deux voyages qui y sont autorisés en 2005, il ne reste de la place que pour le deuxième, du 22 au 30 août — le gouvernement démocratique, disions-nous, ordonne depuis septembre dernier aux hommes de se couper les cheveux et d'adopter une coiffure «de style socialiste», argumentant que les mâles masculins couverts sont «incompétents et dépourvus d'hygiène».

La télévision d'Etat, la seule qui existe en vertu d'une norme du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications coréennes (CRTC), présente des images des déviants capillaires en donnant leurs nom et adresse et en critiquant leur coiffure. Le gouvernement exige que les cheveux des hommes ne dépassent pas deux pouces, mais une exception est autorisée pour les vieux, qui ont droit à 2,8 pouces afin de camoufler leur calvitie.

De toute évidence, le règlement ne s'applique pas au leader bien-aimé Kim Jong-Il, qui continue d'arborer la coupe fluffy dictatoriale démocratique.

À Fès, au Maroc, des militants islamisants ont tenu une manifestation, il y a une dizaine de jours, en appui au journal Attajdid, qui avait déclaré que le tsunami du 26 décembre dans le sud de l'Asie était le résultat d'un «châtiment divin» contre l'industrie du tourisme sexuel florissante dans cette région. Ils ont prévenu le roi Mohammed VI que si rien n'est fait pour mettre fin à la prostitution et au tourisme cochon qui prolifèrent aussi au Maroc, celui-ci sera à son tour la cible d'un raz-de-marée.

A votre place, j'annulerais ce voyage à Amsterdam.

Selon une étude publiée récemment aux États-Unis, le combiné du téléphone est, de tout ce que vous pouvez trouver dans un bureau normalement constitué, la patente qui recèle le plus grand nombre de germes. Pour être précis, 25 127 bactéries au pouce carré (il y a des gens qui comptent ça et qui n'arrondissent pas pour faire plus sérieux). Le dessus du bureau, lui, accueille 20 961 bactéries au pouce carré, le clavier d'ordinateur, 3295, et le siège de toilette, seulement 49. Il est donc fortement déconseillé, même si vous en avez très envie, de vous assoier les fesses à l'air sur votre clavier.

Par ailleurs, selon une étude produite à l'université Kingston de Londres, la meilleure façon de tuer les mites de matelas consiste à laisser son lit défait. «Yesssss», a réagi par voie de communiqué l'Association des adolescents de l'univers.

En Norvège, un jeune médecin qui voulait éviter le service militaire s'est présenté à son examen après s'être enduit les cheveux de crème sûre, avoir versé de la liqueur forte dans ses chaussures et de la bière sur ses vêtements et avoir fumé 40 cigarettes dans un placard fermé. Il voulait ainsi prouver qu'il était sérieusement entamé côté mental.

Sa prestation fut tellement convaincante que l'armée a communiqué avec le ministère de la Santé afin de s'assurer que ce gars-là, un danger public, ne pratiquait pas sa profession. Vérification faite, au contraire, il était un excellent médecin, unanimement louangé par ses patients et ses collègues.

Le subterfuge ayant été découvert, le monsieur s'expose maintenant à subir des sanctions militaires et à être suspendu sinon radié par le collège des médecins de la Norvège.

À Salem, au Dakota du Sud, Bob Rieger, un restaurateur, a décidé de protester contre la décision des autorités de lui accorder un permis de vente d'alcool en ouvrant un bar de danseuses nues où l'on ne sert que des jus.

Sommé par les mêmes autorités de fermer son bar sous prétexte que la nudité publique est interdite dans le comté de McCook, Rieger a ensuite trouvé une faille dans la loi qui fait en sorte que la nudité est autorisée dans les cinémas. Il a donc converti son établissement en bar à jus + danseuses + cinéma.

Plusieurs personnes continuent de lui en vouloir. Un groupe a été créé qui s'appelle Citizens Against Nude Juicebars and Pornography.

A votre place, ce voyage à Amsterdam étant annulé, j'irais au Dakota du Sud.

Aux États, l'un des sports de prédilection est la poursuite judiciaire imbécile. Afin de se prémunir contre ce genre de recours, les fabricants de toutes sortes joignent des avertissements à leurs produits, question que le crétin ne puisse venir dire qu'on ne l'avait pas prévenu que.

Chaque année depuis 1998, la station de radio WOMC de Detroit organise un concours visant à trouver l'avertissement le plus fondamentalement stupide. La gagnante cette année: une brosse à cuvette sanitaire dont l'étiquette informait l'usager qu'il ne devait pas s'en servir qu'elle pour son hygiène personnelle.

Deuxième prix: un scooter portant mention de ce que la chose se déplace lorsque actionnée. Troisième prix: un thermomètre prévenant qu'il était préférable de ne pas l'utiliser oralement après se l'être mis vous devinez à peu près où. Quatrième prix: un mélangeur électrique informant de ne pas y mettre la main pendant qu'il est en marche.

Personnellement, je vais vous faire part d'une épaisse tranche de vie, je n'ai jamais oublié, sur la batterie de cette voiture louée, cette inscription: «Ne pas avaler le contenu.»

Tant de chemin parcouru depuis l'amibe pour en arriver là.

jdion@ledevoir.com

Congés parentaux

Un régime plus généreux... et plus coûteux

TOMMY CHOUINARD

Québec — Si le gouvernement Charest parvient un jour à conclure une entente finale avec Ottawa dans le dossier litigieux des congés parentaux, il ne sera pas au bout de ses peines pour autant. Un autre problème d'ordre financier l'attend: comment financer son régime d'assurance parentale qui, plus généreux que le régime fédéral actuel, coûtera un milliard de dollars par année.

Selon les chiffres qui circulent présentement, Ottawa est prêt à accorder 750 millions de dollars annuellement à Québec — sauf pour la première année, ce qui fait l'objet du litige. Or il manquera 250 millions de dollars pour mettre en place le régime québécois.

Ce manque à gagner a grimpé de 50 millions au cours des deux dernières semaines. C'est qu'avant que les négociations se retrouvent dans une impasse, tant à Québec qu'à Ottawa, les sources proches du dossier disaient être tout près d'une entente finale et que le gouvernement fédéral allait transférer à Québec jusqu'à 800 millions de dollars par année...

Le gouvernement Charest est bien conscient du casse-tête à venir. Lundi, alors qu'il déplorait l'état des négociations et l'intransigeance du fédéral, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchar, parlait du financement du manque à gagner de 250 millions comme d'un «problème». «Présentement, on a une bataille à faire avec le gouvernement fédéral; après ça, on va régler nos problèmes au Québec», a-t-il répondu aux journalistes qui l'interrogeaient sur cette question.

Ce «problème» est d'autant plus important que Québec racle les fonds de tiroirs par les temps qui courent. Le ministre des Finances, Yves Séguin, fait face à une impasse budgétaire de un à deux milliards de dollars pour l'année 2005-06. Québec a des choix cruciaux à faire. Dans ces conditions, dénicher 250 millions de dollars devient chose difficile. Et si Ottawa refuse de revoir son offre actuelle de 475 millions de dollars pour la première année, Québec devra trouver encore 275 millions de plus pour l'année de transition: donc 525 millions de dollars au total! On comprend Claude Béchar de s'énerver.

Hausse des cotisations?

Selon les termes de l'entente, Ottawa ne verserait pas directement de l'argent à Québec. En réalité, il diminuerait les taux de cotisation à l'assurance-emploi pour les employés et les employeurs alors que Québec hausserait les cotisations exigées par la Régie des rentes. Le gouvernement créerait un nouveau type de cotisations, baptisé assurance parentale.

d'assurance-emploi pour financer les congés de maternité, de paternité et d'adoption. En clair, si une entente était conclue, Ottawa réduirait ses taux de cotisation à l'assurance-emploi pour une valeur de 750 millions, ce qui permettrait à Québec de hausser du même montant les taux de cotisation à la Régie des rentes.

Les négociations achoppent toutefois sur la première année du régime, qu'on appelle également l'année de transition. Ottawa ne veut réduire ses taux de cotisation à l'assurance-emploi que de 375 millions de dollars cette année-là. La ministre fédérale des Ressources humaines, Lucienne Robillard, plaide que, au cours de l'année de transition, elle devra continuer de verser des prestations aux parents qui auront pris congé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et que cette opération coûtera 375 millions de dollars — ce que Québec ne remet pas en question. Pour financer ces prestations, dit cependant Ottawa, il devra continuer d'exiger des cotisations de la part des travailleurs et des employeurs québécois qui s'élèveront à 375 millions de dollars au cours de l'année de transition, ce que Québec conteste.

Ottawa accepte par ailleurs de verser à Québec 100 millions de dollars à titre de «frais de démarrage». Bref, le gouvernement fédéral donne 475 millions de dollars à Québec pour la première année, et non 750 millions comme pour les années subséquentes. C'est

SUITE DE LA PAGE B 1

Pour sauver la mise, le gouvernement Martin a dû bouger et se rendre à l'essentiel des arguments de M. Williams et de son plus discret collègue néo-écossais, John Hamm. Résultat: les deux provinces vont conserver tous leurs revenus pétroliers sans voir leurs paiements de péréquation réduits d'autant. A condition, bien sûr, qu'elles aient droit à la péréquation. L'accord est d'une durée de huit ans mais peut, à certaines conditions, être renouvelé dans sa quasi-intégralité.

Ottawa estime que la compensation offerte pourrait atteindre 2,6 milliards pour Terre-Neuve et 1,1 milliard pour la Nouvelle-Écosse. Le fédéral n'échelonna pas la totalité de la compensation sur la période de huit ans. Il a accepté de verser immédiatement une avance non remboursable de deux milliards à Terre-Neuve et de 830 millions à la Nouvelle-Écosse.

Cet argent ne sera pas pris à même le budget prévu pour la péréquation, question de ne pas pénaliser les autres provinces récipiendaires, mais ces dernières ne sont pas heureuses pour autant. Plusieurs voudraient bénéficier d'un traitement aussi généreux.

Le gouvernement Martin pensait pourtant avoir ca'm le débat sur la péréquation avec la réforme annoncée en octobre, mais l'entente du 28 janvier l'a relancé. Le ministre québécois des Finances, Yves Séguin, notait lundi, à la suite de la rencontre fédérale-provinciale des ministres des Finances, que Québec devait toujours rembourser sur 10 ans 2,4 milliards de dollars de péréquation reçue en trop au cours des deux dernières années. Si certaines provinces ont eu droit à l'effacement d'une part de leur dette et les provinces atlantiques à des ententes généreuses, il aimerait bien qu'Ottawa accepte, en plus de s'attaquer réellement au déséquilibre fiscal, de revoir le dossier du Québec en matière de péréquation.

«C'est 2,4 milliards qu'on a perdus et qu'on n'a jamais retrouvés malgré toutes les discussions que nous avons. J'ai insisté sur le fait que le Québec va rester extrêmement vigilant à repérer cette baisse à la péréquation avant de commencer d'autres discussions sur d'autres sujets», a-t-il dit.

On ne comprend pas non plus, à Québec, pourquoi Ottawa peut s'entendre à un tel prix avec les provinces atlantiques mais ne peut accepter de verser 275 millions de plus pour conclure l'accord promis sur les congés parentaux.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Même avec une entente sur les congés parentaux, Québec ne serait pas au bout de ses peines.

Ainsi, plutôt que de délier les cordons de sa bourse, le gouvernement Charest pourrait décider d'augmenter les cotisations des travailleurs et des employeurs, qui se retrouveraient à financer eux-mêmes le manque à gagner. Ceux-ci verseraient à la Régie des rentes des sommes supérieures à celles qu'ils versent actuellement à l'assurance-emploi fédérale pour les congés de maternité et de paternité.

Pour le moment, Claude Béchar se défend bien de vouloir décréter une telle hausse des cotisations. Il attend les recommandations du conseil de gestion de l'assurance parentale, qui a été créé en janvier dernier. Ce conseil, qui regroupe des représentants patronaux, syndicaux et gouvernementaux, doit voir au financement du régime.

Or, comme Le Devoir l'a révélé il y a trois semaines, patrons et syndicats refusent catégoriquement de contribuer davantage pour combler ce manque à gagner. Ils plaident que ce régime est un «choix de société» et que le gouvernement doit donc financer lui-même les coûts supplémentaires. Le conseil de gestion risque donc de refiler la facture en totalité au gouvernement, à moins que les négociations — qui débutent à peine — ne prennent une autre tournure.

Le Parti québécois, qui a préparé la Loi sur l'assurance parentale adoptée en 2001, partage le point de vue

des syndicats et du patronat. Lors d'un point de presse la semaine dernière, le député péquiste Camil Bouchard a demandé que «le gouvernement renonce à hausser les cotisations, et pour les employeurs et pour les travailleurs, pour combler le budget requis dans l'application de l'intégralité du programme». Il a ajouté que «toute la population doit mettre l'épaulé à la roue» et «envoyer un signal aux parents que c'est important, la parentalité».

«On a consulté [les syndicats et le patronat], on est en contact avec eux et ils ne sont pas d'accord [avec une hausse plus importante des cotisations]. Mais ce n'est pas nécessaire, car le gouvernement a juste à ne pas baisser les impôts comme on le lui demande», a ajouté le chef péquiste Bernard Landry.

Une hausse des cotisations pour financer le manque à gagner de 250 millions de dollars ne serait pas si importante qu'il n'y paraît. Il en coûterait 69,44 \$ par année de plus aux 3 600 000 cotisants de la Régie des rentes. Et cette hausse serait partagée à parts égales entre le travailleur et son employeur. Il est aussi à noter que les travailleurs autonomes devront cotiser à la Régie des rentes pour les congés parentaux alors qu'ils ne cotisent pas du tout à l'assurance-emploi à l'heure actuelle.

Le Devoir

CONGÉS

pourquoi Québec a dénoncé un fossé de 275 millions de dollars concernant l'année de transition.

Ottawa voit son offre différemment. Il la chiffre à 850 millions de dollars pour la première année parce qu'il ajoute les 375 millions de dollars de prestations qui lui verserait aux parents québécois. En présentant les choses ainsi, il passe cependant sous silence le fait que les travailleurs et les employeurs québécois lui donneraient toujours des cotisations d'une valeur totale de 375 millions de dollars...

Québec se bat au nom d'un principe simple prévalant dans le monde des assurances. Quand un groupe de travailleurs change de compagnie d'assurance, ceux qui ont commencé à recevoir des prestations demeurent sous la responsabilité de l'ancien assureur jusqu'à la fin, même si les cotisations du groupe vont désormais au nouvel assureur.

C'est pourquoi le gouvernement Charest exige qu'Ottawa réduise de 750 millions de dollars ses taux de cotisation à l'assurance-emploi dès la première année. Il plaide que c'est lui, et pas le gouvernement fédéral, qui assumera tout le risque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 et qui devra répondre à toute nouvelle demande. Ottawa estime de son côté que l'argumentation de Québec ne s'applique pas aux congés parentaux de l'assurance-emploi et que Québec n'a pas besoin de percevoir toutes les cotisations la première année pour financer son régime. Il en vient même à dire que le

gouvernement Charest est en train de chercher une façon de faire payer Ottawa pour financer son régime qui sera plus généreux — il coûtera un milliard de dollars par an. Il est là, le cœur du problème.

Et pourtant, ce problème n'en était pas un en 1997. Le prédécesseur de Lucienne Robillard, Pierre Pettigrew, s'était rendu avec argument de Québec à cette époque. Il l'avait même clairement exprimé dans une lettre datée du 29 juillet 1997.

«Nous avons convenu de continuer à payer en 1998 des prestations d'assurance-emploi (pour congés parentaux) dont le versement a commencé avant la mise en œuvre de votre régime, prévue pour le 4 janvier 2008. Nous avons également convenu de libérer pleinement le champ nécessaire des cotisations en 1998 selon l'hypothèse que le Québec assumera tout le risque lié à la présentation de demandes par des particuliers cette année-là et les années subséquentes», écrivait-il. Pourquoi Ottawa revient-il sur sa parole? se demande aujourd'hui Claude Béchar.

Le ministre a montré des signes d'exaspération cette semaine. Et il a haussé le ton à maintes reprises. C'est que le gouvernement Charest sait qu'il a besoin d'un règlement avec Ottawa. Non seulement pour permettre aux familles de bénéficier enfin du régime québécois, mais aussi pour lui permettre de faire remonter sa cote de popularité, qui est toujours au plus bas.

Le Devoir

PÉTROLE

La Saskatchewan, de son côté, ne voit pas pourquoi elle ne bénéficierait pas d'un traitement similaire à celui qui a été accordé à Terre-Neuve ou à la Nouvelle-Écosse, surtout qu'elle a vu ses propres revenus gaziers et pétroliers entraîner une baisse de la péréquation qu'elle recevait. Selon le ministre des Finances, Harry Van Mulligen, la Saskatchewan aurait reçu quatre milliards de plus au cours des dix dernières années si elle avait bénéficié d'un accord similaire à celui conclu avec les deux provinces atlantiques.

Complexité

Pour plusieurs provinces, l'entente est d'autant plus frustrante que le programme de péréquation vient tout juste de faire l'objet d'un début de réforme. Lors de la conférence des premiers ministres sur la question, tenue en octobre, le fédéral a proposé d'atténuer les soubresauts du programme qui font en sorte que les provinces apprennent quelques années en retard la valeur réelle des paiements auxquels elles ont droit.

C'est que le calcul de la péréquation est une affaire très complexe. Le fédéral utilise 33 variables pour calculer la capacité fiscale par habitant de chaque province. Il fait une moyenne sur la base de cinq d'entre elles et verse la différence aux provinces qui se trouvent sous la moyenne. Ce calcul est tellement compliqué qu'il faut parfois jusqu'à 48 mois pour en arriver à une évaluation finale. Quand les versements se révèlent avoir été trop élevés, la province se voit soudainement obligée de rembourser des sommes imprévues, ce qui embrouille son budget, comme l'a vécu le Québec.

Autre sujet de plainte: l'écart qui apparaît souvent entre l'évaluation des versements pourrais pour provinces à la veille de leur budget et le montant établi par Ottawa l'automne suivant. Un écart à la baisse cause là aussi des problèmes.

Lors de la conférence d'octobre, Ottawa a pris deux décisions importantes pour atténuer l'instabilité des transferts de péréquation. Il a d'abord décidé que les provinces dont l'évaluation des versements a chuté entre janvier et octobre 2004 n'auraient pas à absorber cette baisse. Cela s'est traduit par un gain de 582 millions pour la Saskatchewan et de 192 millions pour la Colombie-Britannique. A Québec, on aimerait que les provinces ayant subi une chute semblable six mois auparavant puissent bénéficier du même traitement.

Le fédéral s'est ensuite engagé à établir un montant plancher pour la péréquation et à l'augmenter de 3,5 % par année par la suite. Le plancher a été fixé à 10,9 milliards pour 2005-06. La façon de partager l'argent entre les provinces moins nanties a fait l'objet d'un accord intérimaire, mais une nouvelle formule doit être trouvée pour 2006-07, tâche confiée à un groupe d'experts qui comptera deux représentants des provinces.

Déception dans les capitales

Ces dernières espéraient avoir amorcé, avec le projet fédéral d'octobre, la réforme qu'elles souhaitent depuis des années. Elles voulaient davantage, mais elles y voyaient un premier pas vers un système plus simple, transparent, prévisible et uniforme. L'accord avec les provinces atlantiques leur fait plutôt craindre qu'Ottawa ait repris la route des ententes bilatérales qui transportent le régime des transferts fédéraux en court-pointe indéchiffrable.

«Tout ça fait monter la pression. Non seulement il y en a qui doivent faire des remboursements et d'autres pas, mais on se retrouve à faire fi d'un principe de la péréquation qui veut que quand la situation d'une province s'améliore par rapport à celle des autres, elle ait moins de péréquation. En plus, on fait une exception pour un type de revenus et pas pour d'autres», note un fonctionnaire provincial.

Le gouvernement fédéral, lui, défend son accord mais il l'utilise déjà comme prétexte pour en offrir moins à court terme en vue de remplir ses autres promesses, comme celle à l'égard des villes. Pourtant, rien ne le justifie. Au ministère des Finances, on confirme que le versement de l'avance de 2,8 milliards doit être comptabilisé sur les huit ans de l'accord, ce qui fait que le surplus de l'année en cours (2004-05) ne sera amputé que de 165 millions, le reste du versement étant considéré comme un prêt, donc un actif qui décroîtra au fil des ans. En un mot, le surplus de cette année sera à peine entamé par cet accord. Même chose l'année prochaine, à moins qu'on croie aux prévisions du ministre Goodale, qui a affirmé dans sa dernière mise à jour économique que le surplus pour 2005-06 serait d'à peine 500 millions. Après des années de sous-estimation des surplus, on est en droit d'être sceptique.

Le Devoir

## PERSPECTIVES

Au gouvernement Charest de se prononcer maintenant

## La valse-hésitation d'un hôpital

KATHLEEN LÉVESQUE

La controverse au sujet du CHUM s'achève peut-être. Pressé de toute part, le gouvernement de Jean Charest pourrait choisir la prochaine adresse du futur centre hospitalier de l'Université de Montréal dès mercredi. Le seul consensus qui demeure intact chez les médecins et la communauté universitaire, après des mois de valse-hésitation du gouvernement libéral, est la nécessité de construire le futur CHUM avec 700 lits sur un site unique. Point. Le reste n'est que jeux de coulisseries et manœuvres des lobbys.

Dès son entrée en fonction au printemps 2003 comme ministre de la Santé, Philippe Couillard rejette le gigantisme des super-hôpitaux et prône plutôt un retour à l'objectif de construire des centres hospitaliers universitaires qui correspondent aux capacités financières de l'État québécois. Les balises budgétaires sont établies: on parle dorénavant d'un investissement du Québec de 800 millions de dollars, somme à laquelle s'ajoutent 200 millions devant provenir de collectes de fonds privés et 100 millions d'Ottawa.

Dans cette foulée, la clé est mise dans la porte de la Société d'implantation du CHUM (SI-CHUM), et on annonce en novembre 2003 la création de la commission d'analyse des projets d'implantation du CHUM et du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), qui sera coprésidée par Brian Mulroney, ancien premier ministre du Canada, et Daniel Johnson, ancien premier ministre du Québec.

Un mois plus tard, le CHUM adopte un plan final pour un hôpital universitaire au 6000, Saint-Denis au coût de 1,3 milliard. L'Université de Montréal est partie prenante de cette position. Le consensus est réel. Mais, dans cette proposition qui sera acheminée à la commission Mulroney-Johnson, le CHUM mentionne un site de rechange, comme l'a exigé le ministère de la Santé. Cette solution de rechange à laquelle personne ne croit, c'est le 1000, Saint-Denis.

## Un nouveau projet

Au cours des travaux de la commission apparaît le point tournant du dossier, au plan politique. En coulisseries, le corps médical et la communauté universitaire se font dire clairement qu'il faut oublier le 6000, Saint-Denis, situé en plein cœur d'une circonscription détenue par le PQ.

Le recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix, refuse alors de baisser les bras; le plan B, soit le centre-ville, est inacceptable. Comme il le répètera à plusieurs reprises, il est hors de question que son université s'installe dans la cour arrière de l'UQAM. M. Lacroix décide alors de rebondir avec un projet de développement dans la gare de triage du Canadien Pacifique, à Outremont. Depuis déjà plusieurs mois, certaines personnes ont soumis cette idée à M. Lacroix, qu'il fait maintenant sien. Il la soumet, sans qu'elle soit documentée, à la commission Mulroney-Johnson. Mais on lui signifie une fin de non-recevoir.

Le recteur Lacroix ne se laisse pas démonter; il fonce et emprunte la voie politique. Robert Lacroix fait appel à des personnes qui, il le sait, exercent une influence véritable sur les libéraux tant provinciaux que fédéraux: la famille Desmarais. Le lobby se fait derrière des portes closes.

En février 2004, Robert Lacroix communique avec le Canadien Pacifique pour acheter la gare de triage d'Outremont afin d'y créer une cité du savoir et de la santé. L'ouverture du CP emballé M. Lacroix, surtout que l'UdeM se dit à l'étroit sur le flanc nord du mont Royal. Il manquera à l'établissement plus de 100 000 mètres carrés pour continuer sa croissance. Seulement voilà, l'évaluation du ministère de l'Éducation est sept fois moins élevée.

Paul Desmarais, de Power Corporation, agit dès lors comme négociateur avec le CP. Le p-d-g du CP, Robert Ritchie, est un ami de longue date. Une entente interviendra en décembre par laquelle le CP s'engage à détourner le transport des matières dangereuses qui transitent par la voie ferrée longeant la gare de triage, au nord.

Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, est mis au courant du projet du recteur Lacroix, mais c'est le cabinet de Jean Charest qui est surtout dans la mire. C'est d'autant plus vrai que M. Couillard apparaît rapidement comme le défenseur du site du 1000, Saint-Denis.

Sur la scène fédérale, des contacts sont également établis avec Jean Lapierre, qui s'appête à l'époque à revenir en politique, dans la circonscription d'Outremont, de surcroît. Aujourd'hui

ministre des Transports dans le cabinet du premier ministre du Canada, Paul Martin, il se dit prêt à soutenir financièrement le déplacement des voies ferrées pour aider l'implantation du CHUM à Outremont.

Le jeu de coulisseries se fait également du côté des milieux d'affaires, où le développement résidentiel, commercial mais surtout biomédical semble être de la musique à leurs oreilles. Le développement qui a commencé à se réaliser sur le pourtour de la gare de triage, avant même que le projet sur ce site ne soit connu publiquement, tend à le démontrer.

Pour Robert Lacroix, c'est la course contre la montre. Les travaux de la commission Mulroney-Johnson en sont à leurs derniers milles. Le rapport est déposé en avril. Le rejet du 6000, Saint-Denis est confirmé. La présence des voies ferrées et le fort degré de contamination du sol disqualifient le site, soutiennent MM. Mulroney et Johnson, qui recommandent le 1000, Saint-Denis. Entre temps, Robert Lacroix marque des points: il obtient un délai. Il doit étayer son projet et présenter des plans. Des consultants sont appelés en renfort.

## Le bon choix

En juin, le ministre Couillard se dit convaincu que l'emplacement de l'hôpital Saint-Luc est le bon choix. Mais il laisse une porte ouverte à une autre proposition dont la population ne sait toujours rien. Le ministre Couillard bataille toutefois en faveur du 1000, Saint-Denis. Il demande à l'ancien premier ministre Lucien Bouchard, qui a été soigné avec succès à Saint-Luc, d'intervenir auprès du recteur Lacroix pour qu'il abandonne sa proposition. Mais c'est peine perdue. Robert Lacroix convainc l'ancien premier ministre qu'Outremont est la seule option valable. La sortie publique de M. Bouchard en faveur d'Outremont, l'automne dernier, le confirme.

Le 29 juin, le recteur Lacroix présente à huis clos ses plans devant le conseil d'administration du CHUM. Deux semaines plus tard, le ministre Couillard demande au CHUM d'étudier la possibilité de construire le CHUM à Outremont. Le comité de planification du CHUM 2010 donne des contrats d'analyse.

C'est à cette époque que les premiers éléments du projet sortent dans l'hébdomadaire *L'Express d'Outremont*. Mais ce n'est qu'à partir de la mi-novembre que, petit à petit, *Le Devoir* révèle que la proposition du recteur Lacroix bénéficie d'une attention et d'une diligence particulières au gouvernement.

Le 29 juin, le recteur Lacroix présente à huis clos ses plans devant le conseil d'administration du CHUM. Deux semaines plus tard, le ministre Couillard demande au CHUM d'étudier la possibilité de construire le CHUM à Outremont. Le comité de planification du CHUM 2010 donne des contrats d'analyse.

C'est à cette époque que les premiers éléments du projet sortent dans l'hébdomadaire *L'Express d'Outremont*. Mais ce n'est qu'à partir de la mi-novembre que, petit à petit, *Le Devoir* révèle que la proposition du recteur Lacroix bénéficie d'une attention et d'une diligence particulières au gouvernement.

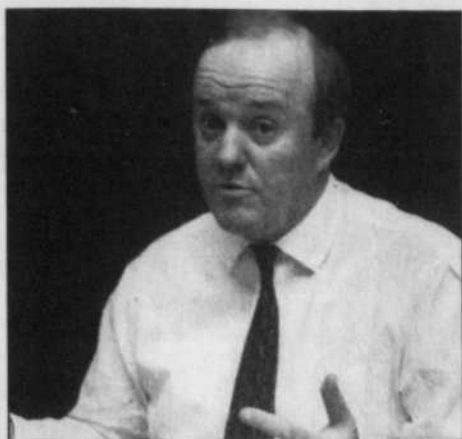
Le 29 juin, le recteur Lacroix présente à huis clos ses plans devant le conseil d'administration du CHUM. Deux semaines plus tard, le ministre Couillard demande au CHUM d'étudier la possibilité de construire le CHUM à Outremont. Le comité de planification du CHUM 2010 donne des contrats d'analyse.

C'est à cette époque que les premiers éléments du projet sortent dans l'hébdomadaire *L'Express d'Outremont*. Mais ce n'est qu'à partir de la mi-novembre que, petit à petit, *Le Devoir* révèle que la proposition du recteur Lacroix bénéficie d'une attention et d'une diligence particulières au gouvernement.

Le 29 juin, le recteur Lacroix présente à huis clos ses plans devant le conseil d'administration du CHUM. Deux semaines plus tard, le ministre Couillard demande au CHUM d'étudier la possibilité de construire le CHUM à Outremont. Le comité de planification du CHUM 2010 donne des contrats d'analyse.

C'est à cette époque que les premiers éléments du projet sortent dans l'hébdomadaire *L'Express d'Outremont*. Mais ce n'est qu'à partir de la mi-novembre que, petit à petit, *Le Devoir* révèle que la proposition du recteur Lacroix bénéficie d'une attention et d'une diligence particulières au gouvernement.

Coincé de toutes parts en début d'année, le gouvernement Charest a décidé de rien décider



Michel David

## Et les tsunamis?

La plupart des gens sont parfaitement capables d'accepter une décision même s'ils l'auraient préférée autre, dans la mesure où ils estiment qu'elle a été prise de bonne foi. En revanche, personne n'aime avoir l'impression d'être pris pour un imbécile.

Si le nouveau CHUM s'installe à Outremont, des milliers de wagons transportant des matières dangereuses circuleront chaque année à 100 mètres de là, mais le dernier en date des comités d'experts mandatés par le premier ministre Charest s'inquiète du risque que courrait un CHUM situé au 1000, rue Saint-Denis en raison de la présence de la gare de triage de Pointe-Saint-Charles, à trois kilomètres de distance. Comment se fait-il qu'on ne se soit pas inquiété plus tôt de tout ce trafic qui menaçait la vie de centaines de milliers de Montréalais?

Tant qu'à y être, on s'étonne que des gens aussi prévoyants n'aient pas pensé aux tsunamis. Imaginez qu'un raz-de-marée résultant de l'effet de serre fasse déborder le Saint-Laurent. Le centre-ville pourrait être inondé, tandis qu'un CHUM située à Outremont serait à l'abri de la montagne. M. Charest aurait là un argument imparable.

Peu importe les avantages tout à fait réels que peut comporter le projet de technopole de la santé piloté par le recteur de l'Université de Montréal, la démarche gouvernementale est tellement cousue de fil blanc que la population aura le sentiment d'avoir été victime d'une vaste supercherie si le site d'Outremont est choisi.

Remarque, il est sans doute vrai que la recommandation en ce sens reflète les «convictions sincères» d'Armand Couture et Guy Saint-Pierre, comme ils l'écrivent dans la lettre de présentation de leur rapport. Elle s'imposait à partir du moment où «la synergie et les développements futurs résultant d'un regroupement du CHUM avec les facultés des sciences de la santé de l'Université de Montréal» étaient devenus un critère déterminant.

Ces gens-là savaient très bien quelle était la commande, mais en glissant une petite phrase pour dire que «le site optimal pour le CHUM seulement est le site Saint-Denis», ils ont renvoyé la balle au gouvernement.

Depuis qu'il est premier ministre, M. Charest a démontré à plusieurs reprises qu'il avait une conception très personnelle de l'intérêt public. Après l'affaire des écoles juives, le dossier du CHUM révèle aussi une fâcheuse tendance à jouer dans le dos de tout le monde, y compris de ses propres ministres.

On a en vu démissionner pour moins que le sale tour qu'il a joué à Monique Jérôme-Forget en profitant de son absence pour faire approuver les subventions aux écoles juives par le Conseil du trésor.

Peu importe les sondages et l'opinion de ses ministres, M. Charest n'a cependant plus vraiment le choix de mener à terme cette tromperie. Comment pourrait-il maintenant expliquer à Paul Desmarais et à ses puissants amis qu'il a décidé d'aller à l'encontre de l'avis de ses experts?

Il est évidemment hors de question d'accepter le débat d'urgence réclamé par Bernard Landry, débat d'urgence qui ne servirait qu'à mobiliser les opposants au projet d'Outremont. Son débat, c'est au conseil des ministres et au caucus des députés que M. Charest devra le faire, et il s'annonce ardu.

Un gouvernement n'est pas une démocratie. Le premier ministre peut prendre avis, mais il a tout le loisir d'imposer sa décision. C'est à lui d'en évaluer les conséquences possibles sur son leadership. Décider de construire le CHUM à Outremont contre l'avis du ministre de la Santé, du ministre des Finances et de la présidente du Conseil du trésor, pour ne nommer que ceux-là, n'est pas une mince affaire.

Il arrive qu'une décision prise par le premier ministre rendent les députés perplexes. Les contestations constitutionnelles de Robert Bourassa faisaient vivre toute la gamme des émotions au caucus libéral, mais on se fiait à son flair, tandis que M. Charest a fait la preuve que, laissé à lui-même, il peut très bien entraîner ses troupes dans l'abîme. S'il a pu prendre une décision aussi aberrante que de subventionner à 100 % les écoles privées juives, rien ne peut être exclu.

Les prochaines élections ne viendront pas avant deux ans, mais les députés sont toujours très sensibles aux mauvais sondages et plus encore aux sondages désastreux. Mettez-vous à la place des libéraux de la région de Québec, qui viennent d'apprendre que leur parti ne recueille plus que 9 pour cent des intentions de vote, selon le dernier sondage Crop. Il y a de quoi être nerveux.

Inévitablement, certains vont commencer à se demander si leur chef est toujours l'homme de la situation. Au cours des dernières semaines, Philippe Couillard, qui s'est retrouvé pris entre l'arbre et l'écorce, a démontré qu'il était très doué pour la politique. Sa subtilité n'a fait que souligner la balourdise du premier ministre.

Quand son silence est devenu quelque peu indécis, il a en dit juste assez pour laisser comprendre qu'il était favorable au site de l'hôpital Saint-Luc, sans prendre ouvertement parti contre celui d'Outremont. Jeudi, il a déclaré que le rapport Couture-Saint-Pierre «crystallisait son opinion», mais il ne l'a pas davantage exprimée.

Peu importe la décision qui sera prise, la population retiendra que, contrairement à son patron, le ministre de la Santé n'avait d'oreille que pour «le lobby des patients». Elle comprendra aussi qu'en bon soldat il se rallie à la décision du premier ministre.

Si les Desmarais ont leur hôpital, ils ne tiendront pas rigueur à M. Couillard. Bien au contraire, son habileté à manœuvrer en terrain lourdement miné ne peut que les conforter dans l'idée qu'il a l'étoffe d'un premier ministre.

Quant à M. Charest, la plus belle récompense qu'ils pourraient lui donner serait de l'aider à redevenir chef du Parti conservateur. Comme ça, tout le monde serait content.

mdavid@ledevoir



Marc-Yvan Côté, Jean Rochon, Pauline Marois et Rémi Trudel ont tous été mêlés à la longue histoire du CHUM.

mement rare, des gens d'affaires prennent même la parole publiquement en publiant dans *La Presse* une lettre d'appui à Outremont. Ces pressions sont orchestrées par Hélène Desmarais, la conjointe de Paul Desmarais fils.

Ce dernier est à la tête de Power Corporation, qui détient la compagnie d'assurance-vie Great-West. La filiale immobilière de Great-West, GWL, est disposée à soumissionner ultérieurement pour un contrat de partenariat public-privé afin de construire et exploiter le futur CHUM, comme l'a révélé *Le Devoir*.

Coincé de toutes parts, le gouvernement Charest décide de ne rien décider. Il annonce plutôt qu'il confie à deux nouveaux experts, Armand Couture et Guy Saint-Pierre, le mandat d'analyser les analyses des précédents experts. En fait, ils devront choisir entre deux projets: un CHUM au 1000, Saint-Denis ou une technopole de la santé du savoir à Outremont. Le rapport a été transmis jeudi à MM. Charest et Couillard, et ses conclusions ont été publiées la journée même par *Le Devoir*.

Ne reste plus qu'au gouvernement à trancher.

Le Devoir

## L'embrouillamini

Au-delà des partis politiques, le dossier du CHUM est contaminé depuis longtemps par l'indécision politique, les batailles de clocher et les divergences de philosophie concernant la gestion de la santé. Au fil des ans, les éléments se sont conjugués pour mener à l'embrouillamini actuel. *Le Devoir* vous propose un rappel du passé.

■ 1992-93: Montréal vit un débat houleux autour du déménagement de l'Hôtel-Dieu qu'a décrété le ministre de la Santé d'alors, Marc-Yvan Côté. Un mouvement populaire, avec à sa tête le maire de Montréal, Jean Doré, affronte le gouvernement libéral. A son arrivée au poste de premier ministre, Daniel Johnson met le projet au rancart. Au-delà de la brique et du béton, le débat aura entraîné une réflexion sur la nécessité pour le Québec de se doter d'un véritable centre hospitalier universitaire moderne de calibre international. L'idée d'un CHUM venait de germer.

■ Février 1995: le ministre de la Santé Jean Rochon pose la première pierre d'une transformation majeure du réseau de la santé en misant sur le regroupement des forces. Il procède ainsi à la fusion des hôpitaux universitaires. A Montréal, les hôpitaux Hôtel-Dieu, Saint-Luc et Notre-Dame formeront désormais le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

■ Juillet 1997: le gouvernement de Lucien Bouchard met en place un plan massif de mises à la retraite, ce qui vide de leurs effectifs (infirmières et médecins) les hôpitaux et engendre les problèmes de pénurie que le réseau de la santé connaît encore aujourd'hui.

■ Avril 1999: devant la dérive d'un CHUM sur trois sites, avec les querelles sans fin dans le corps médical, le premier ministre Lucien Bouchard ouvre la porte à la construction d'un mégahôpital neuf sur un seul site avec comme balise un budget de 1 à 1,5 milliard. Dès lors, les propositions de sites se multiplient. La Corporation d'hébergement du Québec, le bras immobilier du ministère de la Santé, fait une analyse des sites possibles et détermine que l'emplacement de l'actuel hôpital Saint-

Luc est le pire des scénarios, notamment à cause des faibles possibilités d'expansion.

■ Janvier 2000: le ministre de la Santé Pauline Marois annonce que le nouveau CHUM sera érigé au 6000 Saint-Denis, tentant ainsi de mettre fin aux guerres entre les trois pavillons du CHUM. Le gouvernement péquiste met en place la Société d'implantation du CHUM, avec comme objectif l'ouverture du mégahôpital en 2006. A la tête de la SICUM, on retrouve Claude Béland, l'ancien président du Mouvement Desjardins.

■ Décembre 2001: la SICUM présente son plan directeur. Il ne manque plus que l'aval officiel de Québec pour aller de l'avant. Le ministre de la Santé, Rémy Trudel, fait adopter un décret qui enclenche le processus de construction du CHUM au 6000 Saint-Denis en donnant le feu vert à l'achat et à l'expropriation des terrains. Mais voilà que, deux mois plus tard, le gouvernement du Parti québécois est plongé dans une crise politique majeure concernant le lobbying.

■ Janvier 2002: remaniement ministériel. Le ministre de la Santé est à l'image du CHUM, écartelé entre trois personnes. François Legault devient le ministre en titre, mais le dossier du CHUM relève du ministre délégué David Levine. A partir de ce moment, le dossier du CHUM est marqué par la procrastination du gouvernement péquiste.

■ Mars 2002: après un an sans capitaine, le CHUM nomme un nouveau directeur général, le Dr Denis Roy. Au cours des huit dernières années, le CHUM a eu cinq directeurs généraux.

■ Mai 2002: Claude Béland quitte la SICUM dans un contexte de dérapage financier dont a largement bénéficié la firme d'ingénierie SNC-Lavalin. Les tarifs payés aux professionnels avaient largement dépassé les règles établies par le gouvernement.

■ Avril 2003: le Parti libéral du Québec prend le pouvoir.

K. L. Le Devoir

## É D I T O R I A L

## Quelques mois de plus

Mercredi prochain, lors de la réunion du conseil des ministres, le gouvernement Charest devrait mettre fin au débat sur le site du futur Centre hospitalier de l'Université de Montréal. L'unanimité est loin d'être faite au sein de l'équipe libérale, mais les partisans d'une implantation du CHUM à Outremont jouissent d'un appui de taille, celui du premier ministre Jean Charest. Dans les circonstances, il serait bien étonnant que le site du 1000, rue Saint-Denis puisse l'emporter.

Derrière les rideaux, c'est à une véritable partie de bras de fer que se sont livrés ces dernières semaines le premier ministre et son ministre de la Santé, Philippe Couillard, dont la vision est à l'opposé de celle de son chef. Alors que celui-ci a manifestement fait son lit pour Outremont, séduit par la dimension visionnaire du projet de technopole de la santé et du savoir développé par l'Université de Montréal, M. Couillard est forcé, comme responsable de l'ensemble des services de santé au Québec, d'opposer un regard critique et de demander si ce projet correspond aux besoins et aux moyens de la société québécoise.

Dès son arrivée au ministère de la Santé, Philippe Couillard avait fait du dossier du CHUM l'une de ses priorités. Rapidement, il avait remis en cause la décision du gouvernement péquiste d'implanter ce complexe hospitalier au centre de l'île de Montréal, au 6000 Saint-Denis. Il avait alors opté pour le site de l'hôpital Saint-Luc, au 1000 Saint-Denis. Appuyé par un fort lobby, le recteur de l'Université de Montréal devait toutefois réussir l'automne dernier à faire rouvrir le processus décisionnel. Il est alors vite apparu que le premier ministre avait un parti pris affirmé en faveur du projet de réunir à Outremont le CHUM, les facultés de la santé de l'Université de Montréal et des centres de recherches publics et privés. Ces dernières semaines, le ministre a réalisé que ce dossier lui avait échappé pour passer dans les mains de M. Charest.

Dans des circonstances normales, le rôle du premier ministre est d'arbitrer les débats, ce qu'a fait par exemple M. Charest dans le dossier du Suroît. Son intervention, qui en était une de dernier recours, a conduit à la mise au rancart d'un projet unanimement contesté. Dans le cas présent, il y a longtemps qu'il a abandonné toute réserve pour jouer un rôle actif. Au cours des dernières semaines, c'est son bureau qui a piloté le dossier, à l'insu souvent du ministre, qui se retrouve dans une situation difficile, étant en quelque sorte désavoué par son chef.

Des réserves, plusieurs ministres devraient être à même d'en exprimer à l'appui de M. Couillard. Ainsi, Yves Séguin et Monique Jérôme-Forget, à titre de responsables des finances publiques, s'inquiètent du coût du projet du CHUM et des dépenses incidentes qu'il entraînera s'il se réalise à Outremont. Jacques Chagnon, comme ministre de la Sécurité, a l'obligation de soulever les risques que pose la présence limitrophe des voies ferrées à ce site. Jean-Marc Fournier, comme ministre des Affaires municipales, doit mesurer les incidences de chacun des projets sur le développement de Montréal. Quant à Pierre Reid, le démantèlement projeté des facultés de la santé de l'Université de Montréal sur le site d'Outremont l'oblige à revoir les priorités du ministère de l'Éducation. La question est toutefois de savoir s'ils oseront s'exprimer sans détour.

Le parti pris du premier ministre à l'endroit du projet de l'Université de Montréal étant bien connu, on peut penser que peu de ministres voudront prendre le risque d'un affrontement avec leur chef. Dans l'état de défaveur dont le gouvernement est actuellement l'objet, ce serait une bien mauvaise idée que de se diviser ouvertement autour de ce projet et de mettre leur chef en minorité. Celui-ci sait qu'en définitive ses collègues n'auront d'autre choix que de se rallier. Solidarité ministérielle oblige! Sauf peut-être Philippe Couillard qui, les choses étant ce qu'elles sont devenues, pourrait être tenté de jouer son va-tout et de partir... pour mieux revenir un jour.

Le fait de trancher entre Outremont et le 1000 Saint-Denis ne mettra pas fin pour autant à la controverse, comme on semble le penser au gouvernement. En l'opinion publique, les réserves qui existent aujourd'hui sur le projet d'Outremont persisteront tant qu'on n'aura pas démontré la nécessité d'investir autant dans une technopole de la santé. Autrement, ce projet ne pourra être qu'un projet mal aimé. On pourrait pourtant éviter qu'il en soit ainsi si l'on se donnait le temps de réfléchir collectivement à ce que doit être la mission du futur CHUM. Quelques mois suffiraient pour mener un processus de consultation publique et faire ainsi tomber la pression qui est devenue l'ennemi numéro un de tous les CHUM. La réalisation du Centre hospitalier universitaire francophone est un projet qui n'appartient pas qu'à l'Université de Montréal. Ce doit être un projet de société.

## LES DÉLAIS DANS LE DOSSIER DU CHUM ENFIN EXPLIQUÉS...



## La Place Ville-Marie appartient aux Montréalais

Monsieur le maire Tremblay, Mes collègues de DOCOMOMO-Québec et moi-même sommes d'avis qu'on s'apprête à transformer de façon discutabile un ensemble immobilier d'une grande valeur pratique et symbolique pour la ville de Montréal.

Le 5, place Ville-Marie (l'édifice qui se trouve le long de la rue Mansfield) a besoin de réparations. À cette fin, un projet a été fait et approuvé par le service des permis de l'arrondissement. Malheureusement, ce projet est mal connu, le propriétaire (la SITQ) et l'architecte étant d'une grande discrétion à ce propos. Ont-ils quelque doute sur la justesse de la solution envisagée?

Nous, nous en avons. Il semble qu'on veuille remplacer les actuels meneaux de béton par un mur-rideau en acier et verre. Nous estimons que ce choix dénaturerait un ensemble basé sur le contraste entre, d'une part, la tour principale (mur-rideau aluminium et verre) et, d'autre part, la base de ladite tour, le sol de la place et les trois édifices qui la bordent (pierre et béton couleur pierre).

Pourquoi ce changement? Depuis plus de quarante ans, la Place Ville-Marie est enracinée dans le centre-ville de Montréal. Elle est devenue un emblème de cette ville. Elle appartient aux Montréalais.

Nous ne contestons nullement la nécessité de la rénovation et nous souhaitons, autant que la SITQ, un règlement rapide du problème, mais pas à n'importe quel prix. Nous vous prions donc, au nom du respect de notre environnement architectural, d'imposer aux propriétaires un délai qui permettra de leur poser quelques questions qui nous semblent incontournables.

■ A-t-on effectué les études qui s'imposent, avant une intervention sur un ensemble d'une telle signification historique et architecturale? ■ Avant de proposer la solution envisagée, a-t-on exploré d'autres voies, notamment, celles qui auraient permis le maintien de la

plastique et des matériaux actuels?

Des réponses franches à ces interrogations évinceraient aux Montréalais d'être mis devant un fait accompli. À l'heure où la Ville nous propose un «Projet de politique du patrimoine», il serait de bon augure qu'elle fasse ainsi preuve de sa détermination dans la protection des intérêts collectifs.

Yves Deschamps

B. arch., MA; professeur d'histoire de l'architecture à l'Université de Montréal; membre de DOCOMOMO-Québec

Le 3 février 2005

## Le triomphe de l'égoïsme!

En réponse à l'opinion de Mario Bergeron (Le triomphe des censeurs, Le Devoir, page Idées, 1<sup>er</sup> février 2005).

Après avoir lu l'opinion de Mario Bergeron, il a fallu que je me calme pendant quelques instants. Croit-il réellement ce qu'il a écrit ou tenté-t-il d'allumer un feu? En lisant son commentaire, j'ai eu une réaction: mais quel égoïste! Avez-vous remarqué que, dans son texte, il ne parle que des droits des fumeurs, sans jamais faire allusion aux droits des personnes qui ne fument pas? M. Bergeron ose se comparer à une minorité? Il ose se comparer aux esclaves sudistes? Franchement! Quelle honte! C'est affreux, car au risque de vous surprendre, M. Bergeron, personne ne vous empêchera de fumer, personne ni aucune loi ne voudront vous enfermer dans un enclos ou vous fouetter pour vous empêcher de fumer. Vous aurez toujours le droit de fumer, mais pas n'importe où, ce qui est tout à fait légitime.

Ce que l'éventuel projet de loi fera, c'est interdire à des gens qui font LE CHOIX de fumer de polluer l'air des citoyens qui font le choix de ne pas fumer. Avez-vous pensé aux travailleurs des restaurants, des cafés et de tous les autres lieux où il est permis de fumer? Avez-vous pensé que le fait de ne pas vouloir nuire à ma santé en fumant la cigarette est un droit aussi? Non, car vous faites preuve d'un égoïsme malsain.

Je dis aujourd'hui au ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, d'aller de l'avant et au plus vite!

Mathieu Filion

Montréal, le 2 février 2005

## Fête nationale et indépendance

Certains voudraient que les indépendantistes ne se manifestent pas à la Fête nationale. On ne voit pas au nom de quel principe on voudrait museler et censurer la moitié de la population qui désire créer son propre pays. Il n'y a rien de choquant pour les fédéralistes dans le fait que les indépendantistes expriment leur désir et leur espoir d'un pays à la Fête nationale justement. La démocratie s'exerce 365 jours par année, y compris le 24 juin.

On exigeait que le PQ gouverne pour tous les Québécois. Alors, comment se fait-il que le gouvernement Charest coupe dans le budget de la Fête nationale? Tous les Québécois, fédéralistes comme indépendantistes, doivent exiger qu'on rétablisse le budget intégral de la Fête nationale. Fédéralistes comme indépendantistes, nous devons célébrer notre différence linguistique et culturelle avec éclat et non comme des petits pauvres. Ce gouvernement s'apprête à donner des millions à des écoles privées et du même souffle il rogne sur la Fête nationale. C'est une honte!

La Fête nationale est celle de tous les Québécois, ce qui inclut les anglophones, les communautés culturelles et les autochtones avec la majorité francophone. Pour que cette fête reflète notre culture québécoise et nos différences, pour que tous et chacun puissent s'exprimer et célébrer, il ne faut pas moins d'argent. La logique voudrait que le budget de la Fête nationale soit augmenté pour faire place à tous et toutes, et non diminué.

Edith Gendron

Présidente Le Québec, un pays! Gatineau, le 2 février 2005

## REVUE DE PRESSE

## Dix ans après «la grande peur», le ROC ne craint plus rien

Antoine Robitaille

Il y a 10 ans, c'était la «grande peur», rappelait Lawrence Martin jeudi dans le *Globe and Mail* (je l'ai appelé «Laurence» récemment; toutes mes excuses pour cette francisation féminisante). Grande peur? L'État canadien était menacé de faillite. Le déficit annuel de l'État était de 40 milliards de dollars. Wall Street s'inquiétait. En plus, à la Chambre des communes, le chef du Bloc, Lucien Bouchard, revenait en «miraculé» après une attaque de la bactérie mangeuse de chair. Il retournait en chambre au terme de sa convalescence. «Dans le passé, le Canada avait traversé des crises d'unité nationale. Il avait déjà connu des périodes de grandes difficultés économiques. Mais jamais il n'avait éprouvé ces deux drames avec une telle intensité en même temps», écrit Martin (pas Paul, «Lawrence»). Ce qui en faisait «la période la plus risquée pour le Canada depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale». Le chroniqueur raconte ensuite les débats entre Jean Chrétien et son ministre des Finances, Paul Martin, autour du budget qui a précédé le référendum. Effrayé par la possibilité que les marchés financiers recalent le Canada, Paul Martin avait présenté un projet de budget très dur, notamment une mesure imposant 20 % de compression dans chaque ministère et une réforme complète du régime des pensions de vieillesse. «Pas si vite», lui a dit le conseiller de Jean Chrétien, Eddie Goldenberg. Un référendum s'en vient. Vous ne pouvez quand même pas, à la veille d'une telle consultation, retirer de l'argent aux personnes âgées au Québec. Le chroniqueur explique que le ministre Martin a finalement réussi à convaincre Jean Chrétien et a pu finalement en branle son grand programme antidéficit. De cette époque, on a tiré une première leçon: ne plus tolérer les déficits budgétaires. «Aujourd'hui, le but est de faire croître les surplus au-delà de neuf milliards de dollars.» L'autre leçon? Se montrer actif devant les menaces de rupture. Dans les années

90, cela prit la forme de la «loi sur la clarté». Récemment, écrit le chroniqueur, «le gouvernement Martin a agi promptement sur la question des revenus du pétrole marin [à Terre-Neuve], refusant de laisser pourrir la situation». Et Lawrence Martin de conclure: «En ce 10<sup>th</sup> anniversaire de la grande peur, les risques planant au-dessus du Canada semblent bien petits.»

«Je suis un Canadien multiculturel», claironnait Val Werier dans le *Winnipeg Free Press* de jeudi. Pas dans un esprit «racial», précisait-il. «Je parle du multiculturalisme au Canada, ce pays aux origines multiples où les cultures individuelles s'épanouissent et sont respectées par la population.» Werier dit que c'est au contact des autochtones, notamment une Crie, qu'il s'est senti «multiculturel». Aussi, il souligne que sa vie manitobaine a été enrichie par des gens de toutes les nationalités, ce qui lui a «enseigné le respect pour les autres et lui a fait perdre ses préjugés». Il souligne avoir appris toutes sortes de choses au contact de «Canadiens français, islandais, ukrainiens, allemands, italiens, écossais, gallois, anglais, finnois, juifs, irlandais, néerlandais, chinois, arméniens, grecs, suisses, philippins, portugais, estoniens, argentins et autres». Certes, il y a encore de la discrimination, «mais le milieu [le Manitoba] s'est amélioré grâce aux progrès du multiculturalisme» et de la Charte des droits. Les bons emplois ne vont plus seulement aux Anglo-Saxons d'origine et «il n'y a plus de quota pour les juifs dans les facultés de médecine», note Werier. Toute discrimination est interdite par la Charte et «ni la race, ni la religion, ni la couleur de la peau ne peuvent être des critères d'embauche». Werier salue en particulier le festival Folklorama, à Winnipeg, qui comprend 45 pavillons et qui a accueilli 437 000 visiteurs l'an dernier.

Mais séparer les Noirs et les Blancs à l'école, c'est discriminatoire, non? Ça rappelle la doctrine des États sudistes de jadis: «séparés mais égaux.» Mais non, dit un sociologue de l'Université de Toronto, George Dei, partisan du multiculturalisme: si c'est fait dans le but d'aider les Noirs, ça va. En effet, puisque les jeunes Noirs n'ont généralement pas une bonne estime de eux-mêmes au sortir de l'école publique, puisqu'ils en sont souvent «exclus en raison d'un programme non pertinent, d'une carence en modèles de référence», est proposé de créer des «écoles centrées sur les Noirs» (en anglais, «black-focused school»). Ces écoles ne seraient pas «fermées aux non-Noirs, mais on y trouverait un grand nombre de professeurs et de conseillers noirs, sans compter un programme centré sur les Noirs et sur l'Afrique».

Le *Globe and Mail* condamne l'idée en éditorial, hier, surtout parce qu'on la retrouvait récemment dans un jugement de la Cour supérieure de l'Ontario (avant que la Cour d'appel ne s'en débarrasse). Ce serait «tout un retour en arrière» de séparer les enfants selon la couleur de leur peau, écrit le *Globe*. «Un Canada fait de personnes de toutes les couleurs et de toutes les origines a besoin de mettre l'accent sur les valeurs communes.» Mais pourquoi les Noirs, selon ce que les études ont révélé, réussissent-ils moins bien à l'école? Une des causes principales, selon le *Globe*, est la situation familiale: 48 % des enfants et adolescents noirs canadiens sont élevés dans des foyers monoparentaux, alors que la moyenne au Canada est de 18 %. Certes, faire partie d'une minorité ethnique compte, c'est «une source de stress», admet le *Globe*. Mais il poursuit: «L'ouverture d'écoles centrées sur les Noirs serait une fuite et un repli. Le vrai défi est de créer les conditions à la maison, à l'école et dans les collectivités pour que tous les enfants s'épanouissent.»

Comment perdre une tonne? Une tonne de gaz à effet de serre, s'entend? Facile, mettez-vous à télétravailler! (c'est-à-dire travailler à partir de la maison), disait Bob Fortier, jeudi, dans le *Toronto Star*. «Le banlieusard moyen qui prend son véhicule de Barrie à Toronto envoie chaque 14 tonnes de gaz à effet de serre par année. Il y en a environ 30 000 qui font l'aller-retour quotidien sur la 400. Si la moitié d'entre eux arrêtaient de faire la navette et se mettaient au télétravail à temps plein?», propose Fortier. Selon lui, cela équivaldrait à 210 000 personnes qui réussiraient «leur défi d'une tonne», promu à grand coup de pub par le gouvernement du Canada. D'autres pays encouragent la chose. Fortier souligne que le mois dernier, par exemple, le Japon a lancé un programme visant à encourager le télétravail. Sa cible: que, d'ici 2010, 20 % des Japonais deviennent des télétravailleurs. En décembre, aux États-Unis, le président Bush a approuvé un projet de loi qui pénalise de cinq millions tout ministère fédéral qui ne proposerait pas le télétravail à ses employés. Déjà, 13 % de la fonction publique américaine télétravailleraient, ce qui représente plus de 100 000 salariés sur 750 000. «Certes, admet Fortier, le télétravail ne règlera pas les problèmes climatiques, mais ça peut certainement aider.»

Breve on the ROC en terminant: le Canada, pays pacifiste, axé sur le maintien de la paix? Pas autant qu'on veut bien le croire, dit Julie Ryan, une Américaine chroniqueuse au *London Free Press*. Elle rappelle que, comme l'a dit l'ambassadeur américain au Canada, Paul Bellucci, «les Canadiens ont davantage aidé les Américains en Irak que la plupart des 46 pays qui se sont joints à la coalition». Le Canada s'enrichit aussi beaucoup grâce à l'industrie militaire, dit-elle. En 2002, il a exporté des biens militaires d'une valeur de 678,3 millions de dollars dans 68 pays.

La presse



du Canada

## IDÉES

Réponse à Wajdi Mouawad

## Trouver des solutions viables plutôt que soigner une image!

LINE BEAUCHAMP

Ministre de la Culture et des Communications

M. Wajdi Mouawad,

**V**ous avez pris votre plume, fort belle par ailleurs, pour m'attribuer des desseins que j'imagine inspirés par l'errance de l'insomnie. Vous êtes même allé jusqu'à me décrire comme un vautour qui attend la mort de la culture.

Vous me reprochez mon absence, plutôt mon silence, au Gala des Masques, dimanche dernier. Dois-je vous rappeler qu'au cours des cinq dernières années je n'en ai manqué aucun. Mais cette année, ma voix se faisait entendre ailleurs, puisque le milieu musical tenait aussi son gala annuel, le Gala des prix Opus, auquel j'ai pris part.

Je souligne au passage que rares ont été les ministres qui s'y sont présentés dans le passé; pourtant, cet événement est d'une importance tout aussi grande à mes yeux que celui où vous étiez vous-même. Les musiciennes et les musiciens québécois seront d'accord avec moi.

Si vous souhaitez toujours vous en offusquer, M. Mouawad, c'est votre privilège. Pour ma part, je suis heureuse d'avoir vu le milieu de la musique célébrer une année faste et d'avoir applaudi le Conservatoire, ses élèves, ses professeurs, récompensés par le prix Opus du diffuseur de l'année pour la saison de concerts et d'événements présentés à l'occasion du sixième anniversaire de l'institution, fondée par le grand Wilfrid Pelletier.

## Des choix et des actions

Ce choix, je le referais sans hésiter. Et puisqu'il en est question, parlons de choix, justement, de ces décisions qui pèsent plus lourd que des discours et qui portent non seulement des idées, des désirs et des aspirations, mais aussi des actions qui ont un impact, un retentissement. Vous n'avez pas su les «entendre», ces choix qui ont pourtant tenu alertes beaucoup de vos collègues depuis mon arrivée au ministère de la Culture et des Communications.

Les artistes du Québec ont eu voix au chapitre lors des consultations que j'ai tenues sur leurs conditions socioéconomiques et ils sont confiants de voir le travail de fond réalisé depuis, remis entre les mains du Secrétariat permanent et du Comité permanent (que préside le vice-président de l'Union des artistes), qui voient à la mise en œuvre de mesures concrètes pour améliorer leur situation. Vous y êtes de toute évidence resté sourd.

Les demandes d'investissements en immobilisation sont très nombreuses. C'est avec étonnement que je constate que les trois visites sur les lieux du Théâtre de Quat'Sous de la ministre du Parti québécois qui m'a précédée vous ont ému. Je vous rappelle que la ministre de la Culture et des Communications de l'époque a fait en 2003 des annonces pré-électorales dépassant les 120 millions de dollars; pourtant, elle n'a jamais engagé d'argent dans le projet du Quat'Sous.

Ne réalisez-vous pas que toutes ces annonces faites par l'ancien gouvernement péquiste m'enlèvent aujourd'hui toute marge de manœuvre, puisque le poids du service de la dette du ministère de la Culture et des Communications correspond à 25 % du budget du ministère? Je suis inquiet de constater que 25 % du budget de la culture est versé en intérêts sur l'hypothèque, et ce, sans compter le projet du Quat'Sous.



Danse *Passare*, une œuvre de Ginette Laurin présentée par O Vertigo, compagnie qui inaugurera bientôt de nouveaux locaux à la Place des Arts.

Je ne cherche pas à faire des visites, ni des galas d'ailleurs, pour être vue ou pour soigner mon image, je cherche plutôt des solutions viables aux problèmes, ce qui devrait vous réjouir.

## Engagements

Vous vous inquiétez pour le milieu de la culture. Moi aussi. Mais je m'applique à trouver des solutions. Par solidarité et sans aucune obligation de payer, je me suis engagée auprès des danseurs de *Jor*, la compagnie O Vertigo Danse inaugurera cette semaine de nouveaux locaux à la Place des Arts; dans un autre domaine, le cirque Eloiize a maintenant pignon sur rue dans des locaux adaptés à ses besoins, tout comme l'École de l'Humour, les élèves du Conservatoire, comme je leur en ai personnellement donné l'assurance, auront eux aussi un feu et un lieu et pourront enfin sortir des couloirs lugubres dans lesquels l'ancien gouvernement avait pris la décision de les installer, comme vous l'apprendrez très bientôt.

Tout cela fait partie des choix que nous devons faire avec le budget du ministère de la Culture et des Communications qui, malgré une situation budgétaire difficile à l'échelle de la province, a augmenté depuis deux ans, passant de 490 à 531 millions.

Cette hausse nous a aussi permis de donner une aide substantielle aux artistes, aux créateurs et aux artisans de la culture et des communications par l'intermédiaire du Conseil des arts et des lettres du Québec. Par des mesures en cinéma, par l'aide dédiée aux diffuseurs de spectacles et par des ententes signées entre mon ministère, des villes ou MRC québécoises, nous nous assurons de l'accès à la culture et à la création sur tout le territoire du Québec.

Mais les demandes sont légion, tout comme les projets d'investissement en immobilisations, et l'argent que l'ensemble des contribuables québécois nous confie n'y suffit pas. Il faut choisir, et bien choisir. Il faut écouter, ressentir, réfléchir et se remettre en question. C'est cela être responsable des fonds publics. Pour faire preuve de vision, il faut avoir les yeux ouverts et envisager

toutes les avenues, même celles qui ne nous sont pas familières.

Je suis fière de faire partie de l'équipe du Parti libéral du Québec, parti qui a fait du français la langue officielle du Québec, qui a doté notre État du premier ministère de la Culture. C'est à un gouvernement libéral que l'on doit la loi avant-gardiste reconnaissant le statut professionnel de l'artiste et la première politique culturelle adoptée par un gouvernement en Amérique du Nord. J'espère être digne de mes prédécesseurs libéraux et du talent des artistes québécois.

## Une richesse à défendre

Aujourd'hui, les comédies musicales engagent des metteurs en scène comme Gilles Maheu et les producteurs privés recrutent des scénaristes comme François Avard et Jean-Marc Dalpé, pour ne nommer que ceux-là. Je me permets d'y voir autre chose que le laminage intentionnel que vous décrivez avec tant de mépris, sans doute emporté par un vertige littéraire que nous aimons mieux entendre à la scène. Je préfère y reconnaître une affirmation de l'importance de nos créateurs, de leur présence toujours plus grande dans toutes les sphères de la création et de la culture, qu'elle soit populaire ou non.

Cette richesse, je compte la défendre et la promouvoir ici et au-delà de nos frontières. Le principe de la diversité des expressions culturelles, cette capacité des gouvernements de pouvoir soutenir la culture, est un enjeu qui ne souffre d'aucun silence depuis l'arrivée du gouvernement libéral. Le premier ministre Jean Charest, la vice-première ministre et ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay, et moi-même saisissons toutes les occasions qui s'offrent à nous pour rappeler que le Québec sera de toutes les batailles afin de conserver son droit de promouvoir sa culture.

Je souhaite entendre votre voix, M. Mouawad, avec la mienne, celles des artistes, des citoyens, des décideurs de partout faire écho à cette cause culturelle qui les englobe toutes.

Avec tout le respect que j'ai pour votre art!



Denise Bombardier

## Vive la différence?

**L**e point d'interrogation ici indique la position dubitative. Le débat est ouvert partout en Occident et l'effet de balancier dont il fut question dans une chronique antérieure se fait sentir chez nous comme ailleurs. Il s'agit des menaces, le mot n'est pas trop fort, que le multiculturalisme, si cher à Pierre Elliott Trudeau, à Jean Chrétien, au Canada politiquement correct et au Québec de la Charte la plus avancée du monde (un exploit discuté), fait peser sur l'intégration nécessaire des immigrants qui trouvent refuge chez nous.

Pour ne pas nous faire dire le contraire de ce que l'on pense, il faut donc prévenir les béats et les angéliques du respect de la culture de l'autre jusqu'à la désintégration de la société d'accueil d'aller se refroidir l'esprit. Les conservateurs éculés et bornés qui rêvent de fermer nos frontières aux immigrants n'ont rien à faire dans ce débat non plus. Sans immigration, ce pays n'a pas d'avenir. Aujourd'hui, la question est autre. Avec le multiculturalisme triomphant, où allons-nous comme société? Que faisons-nous de notre héritage, de nos racines, de nos valeurs?

On a financé des écoles juives, des écoles grecques, des écoles arméniennes. Par gentillesse, par ouverture d'esprit, par respect de la différence et de l'identité, nous qui avons subi la dénégation de notre distinction collective. Le métissage social colore le Québec, le fait chanter sur tous les tons, sort sa littérature des lieux clos où l'avaient enfermée son passé religieux étouffant et son folklore agricole. Les gens de bonne volonté, le cœur à gauche et la tête bien faite, sont tous d'accord sur ce point. Mais il est temps de se dessiller les yeux, de cesser de croire à la bonté universelle et à l'altruisme sans limite. Une société d'accueil ne peut pas créer à l'intérieur d'elle-même des forces centripètes à cause du risque d'éclatement que celles-ci comportent.

Les revendications des islamistes à propos de la religion, de l'exclusion d'activités scolaires pour les filles, de séparation des sexes, le refus de se faire soigner par un médecin mâle pour les femmes musulmanes, comme cela se passe quotidiennement à Montréal dans les hôpitaux, et la survivance d'écoles religieuses ou ethniques publiques financées complètement par les contribuables, tout cela est hautement contestable.

Le jour n'est pas loin où l'on ne pourra prononcer le «nous» collectif indissociable du passé en «terre de nos aïeux» sans se faire taxer d'être intolérants, passésistes, voire crypto-fascistes. Or, si la contribution des immigrants à la construction du Québec fondamental, si leur exclusion du «nous» canadien-français tricoté serré fut le résultat en partie de notre propre politique en matière d'enseignement religieux qui excluait les non-catholiques, il n'en demeure pas moins que la majorité que l'on appelait de souche a créé un rêve collectif où le respect de l'autre, l'ouverture et la tolérance, sont offerts en partage. Notre capacité à nous autoflageller et à nous excuser a atteint ses limites depuis longtemps.

L'intégration apparaît comme la seule solution pour que la majorité ne se sente pas comme une minorité dans son propre pays

## Forum social mondial, édition 2005 : le dernier du genre ?

PASCALE DUFOUR

Professeure au département de science politique de l'Université de Montréal, l'auteure a participé au Forum social mondial à Porto Alegre et a produit ce texte pour le Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (Cerium.ca)

**I**naugurée en 2001, la formule du Forum social mondial (FSM) semble avoir atteint ses limites. Conçu comme un «espace ouvert» devant permettre le libre échange d'idées entre toutes les personnes critiques ou préoccupées par la mondialisation économique néolibérale et ses conséquences, ainsi que par toutes les formes de fondamentalisme ou d'exclusion, le FSM édition 2005 est devenu une quasi-institution avec les contraintes que ce statut pose.

En théorie comme en pratique, le FSM est un immense point de rencontre pour les militants autant que pour les organisations. La représentation géographique des participants n'est pas mondiale. Il est bien évident que les Brésiliens et les pays du continent des Amériques dominent massivement le FSM. Bien sûr, les Européens sont là en force aussi, eux qui ont davantage de ressources pour se déplacer que les militants africains ou asiatiques. Il reste que le lieu de l'événement est central pour déterminer qui y participe.

Le FSM n'est pas non plus le forum de tous, parce qu'il est devenu avec le temps une créature plus brésilienne que mondiale. L'incursion à Mumbai en 2004 n'aura pas suffi à couper les ponts avec la terre d'origine. L'édition 2005 a été traversée par les débats qui ont cours dans la gauche brésilienne, opposant notamment les tenants du gouvernement Lula aux partisans de la ligne plus dure.

Le FSM est également (et restera) un espace inscrit dans un lieu donné et pénétré par les mêmes contradictions et rapports de force que ce lieu. Si Porto Alegre a su être à l'avant-garde de la démocratie de participation par le biais de l'expérience durable du budget participatif, c'est aussi une ville où l'inégalité sociale sévit, même si celle-ci est moins dramatique qu'ailleurs au pays. Par conséquent, les exclus, qui sont au cœur du projet social défendu par les participants au forum, ne sont pas dans cet espace, mais bien à l'extérieur.

## Un forum, pourquoi ?

Le FSM est, en théorie et en pratique, un lieu de débats, d'échanges, d'apprentissage mutuel, de reconnaissance et de compréhension de nos différences. Mais le FSM, c'est aussi une foire commerciale où tous les groupes présents vendent des produits plus ou moins marketing en faisant appel à la solidarité internationale des participants pour soutenir leur cause. Nous espérons bien sûr que les processus de fabrication de ces T-shirts, portés, porte-monnaie, bijoux, etc., sont équitables, écologiques et respectent les normes du travail en vigueur.

Le FSM est ainsi un espace qui souffre de gigantisme et il devient difficile à plus de 150 000 participants de présenter une vitrine de cet «autre monde possible».

Enfin, l'édition 2005 n'a pas réellement tranché sur ce qui devrait être le forum. Rappelons les termes du débat: le FSM doit-il devenir une organisation capable de porter une parole publique et, pourquoi pas, entrer en dialogue ou en rapport de force direct avec l'autre forum, celui de Davos, qui a lui aussi, cette année, porté en étendard la cause de la pauvreté mondiale? Ou le FSM doit-il rester un espace de rencontres et de discussions plus ou moins ouvert, au

risque de perdre toute signification politique et de n'être qu'un outil aux mains des groupes de la société civile et des mouvements sociaux?

Ces deux positions correspondent à deux visions distinctes de l'action collective, l'une mettant plus l'accent sur l'action politique (et donc la recherche d'impacts globaux), l'autre étant davantage tournée vers la construction des différents mouvements sociaux.

## Un espace vivant

Dans l'édition 2005, les tenants de la ligne politique ont proposé une «Déclaration finale du Forum» et ont travaillé à la construction d'un agenda mondial de mobilisations pour 2005 (contre l'occupation des États-Unis en Irak, pour un plan mondial de lutte contre la pauvreté, pour une réforme en profondeur de l'ONU). Les tenants de l'action sociale, eux, ont obtenu que, pour 2006, des forums régionaux et locaux remplacent le grand rassemblement brésilien et que 2007 soit un FSM africain.

Au total, moribonds les altermondialistes? Tout comme il peut être naïf d'attendre du FSM qu'il fasse naître une société civile mondiale qui prendrait en charge le rôle de contestation de l'ordre établi et remplace du même coup les partis politiques de gauche qui, de plus en plus, ont délaissé ce terrain d'action, il serait également simpliste de conclure que, à cause de ses contradictions, le FSM n'est rien d'autre qu'une foire.

L'édition 2005 du forum a prouvé que le FSM était bel et bien un espace vivant, en perpétuelle transformation, à la recherche d'une forme d'organisation à la hauteur de ses aspirations: faire dialoguer des acteurs sociaux de tous horizons, contribuer à la reconnaissance de tous et de chacun, mettre en mots l'ambivalence et la complexité extrêmes des situations locales, nationales et mondiales.

Pour assurer notre avenir dans le respect de ce qui nous a fondés en tant que peuple, il faut évaluer désormais si l'on doit encourager l'immigrant, par toutes sortes de mesures et de lois, à vivre parmi nous comme s'il s'agissait d'un lieu neutre, sans passé et sans valeurs communes, où il peut reproduire la société qu'il a quittée. En d'autres mots, doit-on le ghettoïser par choix en institutionnalisant ses revendications identitaires? Au Canada, on peut vivre selon ses croyances dans la sphère privée, dans les limites de nos droits; mais dans la sphère publique, c'est une autre affaire. L'intégration apparaît comme la seule solution pour que la majorité ne se sente pas comme une minorité dans son propre pays. Le danger de ce multiculturalisme où les Canadiens français ne constituent ni plus ni moins qu'un groupe parmi d'autres au Canada, ce multiculturalisme risque désormais de nous désintégrer collectivement. Sans oublier le relativisme culturel qu'il implique. La fameuse phrase «C'est dans leur culture» excuse alors des pratiques inqualifiables, des inégalités entre les sexes insupportables, et fait perdurer des mentalités archaïques qui s'accordent mal à la société moderne.

S'il faut de tout pour faire un monde, il faut aussi que ce monde partage un minimum de valeurs communes. Dans ce pays, on ne bat pas les enfants, on ne jette pas les ordures dans la rue, on envoie les enfants en classe, on ne parle officiellement que deux langues, résultat de l'histoire du pays, on respecte le code de la route et on ne pratique pas la loi du Talion. A trop vouloir mettre en avant ce qui nous distingue plutôt que ce qui nous rassemble, on se prépare un réveil brutal, comme l'indiquent certaines revendications de lobby ethnoculturel et religieux.

Il y a une différence entre les droits des individus et les droits collectifs. Cela ressemble à une déconstruction de ce «plus beau pays» si cher à celui qui avait pour mission quasi divine de consolider l'unité canadienne. Si la Charte des droits est devenue l'auberge espagnole où l'on trouve ce qu'on y apporte, il faudra bien que des gens courageux se lèvent pour dire que les lois sont faites pour être remises en question et éventuellement être changées.

denbombardier@videotron.ca

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Isabelle Paré (santé) Louise-Maude Rioux-Soucy (surnuméraire); Pauline Gravel (sciences); Guillaume Bourgeois-Côté (surnuméraire), Antoine Robitaille (surnuméraire), Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs), Renée Léo Guimont et Serge Paquin (relucteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier culturel), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels et musique) Frédérique Doyon (surnuméraire); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraires); à l'information internationale : Jean-Pierre Legault (pupitre internationale et page éditoriale), Claire Lévesque; à l'information économique : Marilyse Hamelin, Alexandre Shields (communis); La documentation : Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING : Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebat, Mélisande Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Nathalie Zématis, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Roxanne Labelle, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Loli Sénéchal-Berthiaume, Monique Heuroux, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Puroy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

01. Poésie et prose, mystère.  
 NUAGBOK  
 Minimum ..... 18  
 Maximum ..... 25

# LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

"Vous avez une double patrie et vous devez, le même jour, honorer les deux. C'est votre droit de garder votre héritage, et votre devoir de le répandre."  
 Son Ex. Mgr Sébastien Antonetti,  
 délégué apostolique au Canada  
 et à Terre-Neuve.

VOLUME XL — No. 37

Cinq sous le numéro

15 FÉVRIER 1949

## GRÈVE GÉNÉRALE DE L'AMIANTE

### 5,000 mineurs ont déjà quitté le travail

Toute l'industrie complètement paralysée d'ici quelques jours — Déclaration de M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. — Pour une augmentation de salaire et de meilleures conditions de travail

#### LA POUSSIERE D'AMIANTE DOIT DISPARAITRE

Asbestos, 15 (par Gérard Pelletier) — Quelque 2,500 mineurs d'Asbestos sont entrés en grève, hier soir, ce qui porte à 5,000 le nombre des ouvriers de l'amiante actuellement en grève dans la région. On nous affirme, d'autre part, que toute l'industrie de l'amiante de la province de Québec va être paralysée d'ici peu par une grève générale.

Les ouvriers d'Asbestos sont entrés en grève pour deux raisons: d'abord pour obtenir une augmentation de salaire de 15 cents l'heure, ensuite pour que la compagnie accepte de signer une clause, dans le contrat de travail, par laquelle elle s'engagerait à employer les moyens les plus efficaces et les plus modernes pour assurer la suppression de la poussière d'amiante à l'intérieur et à l'extérieur des usines. Les compagnies, jusqu'ici, se sont refusées à inclure cette clause dans le contrat, tout en se déclarant bien disposées à travailler à l'élimination de la poussière.

Les compagnies touchées par la grève, à Asbestos, sont Asbestos Corp. Ltd., Johnson & Co. Ltd. et F. Flintkote Mines Ltd. Le syndicat national catholique, qui représente les ouvriers de ces compagnies, se plaint de ce que les négociations ont traîné en longueur, depuis qu'elles ont commencé le 5 janvier dernier. Par suite de la dé-

cision de grève, les négociations ont complètement cessé.

Au début de la journée d'hier, 2,500 mineurs de Canadian Johns-Manville Corp., près d'Asbestos, avaient abandonné l'ouvrage. Leur grève prive de matières premières plusieurs entreprises aux Etats-Unis et au Canada. A New York, les autorités de la compagnie ont déclaré que l'union avait déclaré la grève sans avertissement, et que par conséquent cette grève contrevenait à la loi ouvrière du Québec.

Les premiers ouvriers de l'amiante à quitter le travail, dès jeudi dernier, ont été les ouvriers de St-Remi de Tingwick, petite localité du voisinage d'Asbestos, où fonctionne une mine de peu d'importance. Outre les difficultés dans la négociation de leur convention collective, les ouvriers de St-Remi avaient une raison particulière de quitter le travail. Ils protestaient en effet contre un ébouli qui venait de faire une victime au cours des travaux dans la carrière.

Voici la liste complète des compagnies touchées par la grève: la Canadian Johns-Manville, à Asbestos; l'Asbestos Corporation, qui groupe les mines Beaver, Bennet-Martin et King, à Thetford-les-Mines, et les mines British Canadian Mines, à Black Lake, et Vimy-Ridge, à Colerai-

ne; la Johnson Corporation, qui groupe la mine Johnson, à Thetford-les-Mines, et la mine de Black Lake; la Flintkote Mines Limited, à proximité de Thetford-les-Mines. La grève n'a plus qu'à gagner East-Broughton pour être complète.

C'est la première fois dans l'histoire ouvrière de l'amiante que les employés présentent un tel front uni. On rapporte de source généralement bien renseignée, que la grève qui semble avoir été décidée à la dernière minute était projetée de longue date et pour toute l'industrie. Depuis plusieurs mois, on a constaté dans les Caisses populaires et les banques des villes minières concernées une hausse importante dans les épargnes et cela semble ajouter au bien-fondé de cette information.

#### Déclaration de M. Gérard Picard

M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. (Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada), nous déclare que parmi les points en discussion et sur lesquels il n'y a pas eu d'entente, il y a le problème de l'élimination des poussières.

On sait les dangers terribles que cette poussière fait courir à la santé des ouvriers.

M. Picard ajoute que les divers syndicats se sont entendus, dans



LE FRONT OUVRIER, MOUVEMENT DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS

Les ouvriers grévistes défilant dans les rues d'Asbestos. La photo a été prise aux Archives nationales du Québec à Montréal.

toute la région de l'amiante, pour formuler les mêmes réclamations: leur porte-parole, c'est la Fédération catholique des travailleurs de l'amiante. Ils réclament, en outre, des augmentations de salaires, et des clauses de sécurité syndicale.

Il semble donc que toute l'industrie de l'amiante puisse se trouver bloquée d'ici quelques jours. Les ouvriers ne comprennent point le refus des compagnies de leur accorder des réformes si importantes pour leur sécurité personnelle.

La région québécoise de l'amiante fournit plus de 80 % de toute la production mondiale de l'amiante. Elle alimente en particulier beaucoup d'usines des Etats-Unis. Les compagnies affirment avoir des réserves, pour l'instant. Mais si la grève dure, la situation pourrait devenir sérieuse aux Etats-Unis et ailleurs.

15 FÉVRIER 1949

### La femme dans les professions libérales

Pauline Cazalais, membre du Barreau de Montréal, docteur en droit de la Sorbonne, trois fois boursière du gouvernement de la province de Québec

Le Canada possède un nouveau championnat. Récemment, Mlle Pauline Cazalais, membre du Barreau de Montréal, a été reçue docteur en droit de la Sorbonne de Paris, en France. Mlle Cazalais, qui obtenait une licence en droit de l'Université de Montréal, avec grande distinction, en 1945, a été trois fois boursière du gouvernement de la province de Québec. Elle a étudié aux universités de Columbia, à New York, et d'Oxford, en Angleterre, et elle prépare dans cette dernière un deuxième doctorat. C'est la première femme docteur en droit au Canada.

Mlle Cazalais s'est perfectionnée en droit international, en droit romain, en droit juvénile. Elle partira pour Rome sous peu. Elle visitera les universités d'Europe; elle fera un stage au Brésil avant de revenir au Canada. Au printemps, elle ira représenter la province de Québec à un congrès à Paris.

Mlle Cazalais a fait ses études chez les religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie de Montréal au pensionnat Mont-Royal; elle a terminé son cours au collège classique d'Outremont. [...]

Mlle Cazalais a aussi obtenu avec grande distinction une licence d'enseignement de diction française en 1945, au Conservatoire Lasalle, affilié à l'Université de Montréal. Elle a fait du théâtre et de la radio. Elle a appris le piano et le violon durant douze années; elle a aussi suivi des cours de chant. Bien qu'elle possédât de grandes aptitudes pour le théâtre, elle l'abandonna pour se consacrer totalement à l'étude du droit. Elle est âgée de vingt-trois ans.

Nos félicitations à cette compatriote qui nous fait honneur [...]! Les Anglais, les Juifs sont heureux de célébrer leurs gloires nationales. Nous ne voyons pas pourquoi nous ne signalerions pas au public ce championnat que vient de remporter Mlle Cazalais. C'est une Canadienne française de chez nous. Vive la Canadienne! [...]

Recherche et adaptation: Pierre Rousseau

15 FÉVRIER 1949

### M. Duplessis fait la leçon aux journalistes de notre pays

Ce sont, paraît-il, les amis du désordre et les propagateurs d'idées subversives — Il demande aux hommes d'affaires de forcer les journaux à comprendre le bon sens

M. Maurice Duplessis a demandé aux membres de la Fédération canadienne du commerce de détail, réunis en congrès à Montréal, d'exercer une action efficace auprès des journaux du pays afin de faire cesser cette espèce de propagande qui est toute de sabotage et en faveur du communisme.

Parlant hier soir au dîner de clôture de la première journée de cet important

congrès qui réunit les hommes d'affaires les plus en vue de tout le Canada, M. Duplessis a insisté d'une façon particulière pour que cesse dans les journaux cette mauvaise propagande qui nuit grandement au pays. Il a demandé aux détaillants de ne rien négliger pour faire comprendre aux journalistes leur responsabilité envers la nation.

Il a affirmé qu'on ne gagnait absolument rien à fai-

re de la publicité à ceux qui ne partagent pas nos idées, notre manière de concevoir la vie.

M. Duplessis a noté que son discours n'était certainement pas de nature à plaire aux journalistes, mais il a affirmé qu'il croyait de son devoir de dénoncer violemment cette manière d'agir de certains journalistes.

Il a noté ne parler non à titre d'homme politique mais à titre de Canadien dans le seul but d'être utile à son pays.

Il a également affirmé ne parler non d'après un texte préparé d'avance mais d'après sa longue expérience de la chose publique.

"On ne saurait jouer impunément avec le feu", a-t-il déclaré. "C'est le devoir de chacun de faire tout en son possible pour enrayer la force montante du communisme chez nous afin de préserver et surtout de sauver notre démocratie. On parle beaucoup de démocratie chez nous, mais on ne fait presque rien pour la rendre forte, pour la préserver des doctrines subversives".

Pour résumer les paroles du premier ministre, disons qu'il accuse les journalistes d'être, inconsciemment, les amis des fauteurs de désordre et des propagateurs des idées subversives.

Il demande aux hommes d'affaires d'user de leurs "pouvoirs" pour "forcer" les journaux à comprendre le bon sens de même que leur "devoir".

M. Duplessis avait été présenté par le président du dîner et de la fédération, M. Armand-J. Dugal, vice-président et gérant général de la maison Dupuis Frères Ltée.

[...] Le maire Camilien Houde a aussi porté la parole.

16 FÉVRIER 1949

### La police inaugure un système de radiotéléphonie

Cérémonie présidée hier par le directeur Langlois — Les avantages de ce système

Le directeur du service de la police, M. Albert Langlois, inaugurerait hier après-midi au quartier général de la police, et en présence de nombreuses personnalités, un service nouveau de radiotéléphonie à deux voies et à fréquence modulée.

M. Langlois a souligné les avantages de ce système déjà mis à l'essai depuis une quinzaine de jours et dont on a équipé 27 automobiles.

Grâce à ce système, une conversation directe peut être engagée entre le quartier général de la police et n'importe quelle des 27 voitures dont il s'agit; c'est ce qui permet à l'agent de service dans un quartier quelconque de la ville de communiquer avec ses supérieurs sans être obligé de quitter son automobile — avec le résultat que la détection et la prévention des crimes seront beaucoup facilitées.

C'est la compagnie Rogers Majestic qui a fabriqué et installé ces appareils de radiotéléphonie. Au point de vue technique le message du quartier général est d'abord transmis sur fil jusqu'au poste émetteur situé au chalet du Mont-Royal, de manière à ce que les ondes puissent couvrir toute la ville. Quant aux messages des automobilistes, ils parviennent au quartier général en suivant le même chemin, en sens inverse.

M. S. G. Paterson, gérant de la compagnie Rogers Majestic, expliquait hier que le système installé à Montréal représente ce qui se fabrique de plus moderne dans le genre. Déjà plus de 3,000 départements de police, aux Etats-Unis et au Canada, ont adopté ce système de communication. [...]

16 FÉVRIER 1949

### L'autorité dans la famille

UN DEBAT A L'ECOLE DES PARENTS DU QUEBEC: EST-CE LUI LE CHEF?

Mme Gérard Parizeau et M. Louis Pronovost tiendront un débat devant l'auditoire de l'École des Parents du Québec. Ce débat intitulé: "Est-ce lui le chef?" aura lieu à la salle St-Stanislas, 1371 est, rue Laurier, mercredi le 16 février, à 8 h. 30 du soir.

Le mot chef implique nécessairement la notion d'autorité. Est-ce à souhaiter que dans un ménage, l'autorité absolue soit entre les mains d'un seul, c'est-à-dire le mari, sans tenir compte de sa compétence et de ses qualités morales? La famille est une société, une société hiérarchisée comprenant des supérieurs et des subordonnés. Des membres dont la mission comporte le droit de commander, et d'autres qui ont le devoir de se

soumettre à l'autorité légitime. Qui, dans la famille, personnifie l'autorité, lui ou elle?

L'autorité familiale appartient au père et à la mère que Dieu a désignés pour collaborer avec lui, dans une certaine mesure, à l'oeuvre de la création. S'ils doivent évoluer dans la ligne de leur mission, qui est d'accomplir la volonté de Dieu, il importe qu'ils exercent cette autorité non pas indépendamment l'un de l'autre, mais en équipe, chacun y allant de l'apport de son caractère et de sa personnalité propre.

L'amour conjugal est l'élément qui assurera le bonheur et la stabilité de la famille, rendant possible une collaboration étroite et permanente.

17 FÉVRIER 1949

### Pas nécessaire d'être lettré

Jusqu'ici, il fallait savoir lire et écrire lisiblement pour être éligible à la fonction de maire ou d'échevin dans les villes de la province de Québec. Mardi, la Législature faisait disparaître cette prudente exigence, par un amendement à la loi des cités et villes. Mais il y a déjà assez longtemps que cette prescription est disparue de la charte montréalaise. En fait, la connaissance élémentaire de l'alphabet et de l'écriture n'est plus indispensable pour être élu à l'hôtel de ville, et cela depuis 1937.

On suppose charitablement que tous les candidats à la mairie et à l'échevinage ont au moins passé par la petite école, et en ont gardé quelque souvenir...

17 FÉVRIER 1949

### Le métro pourrait être construit en moins de quatre années

Et son exploitation serait profitable sur la base de trois billets pour 25 cents — Un rapport des ingénieurs Lancaster et Fraser présenté à M. Duplessis

On peut construire un métro à Montréal en l'espace de moins de quatre années et ce chemin de fer souterrain pourrait être exploité à profit, en même temps qu'un service de tramways en surface ou un système d'autobus, pour les quartiers excentriques de la ville, et cela sur la base de trois billets pour 25 cents. Voilà ce que contient un rapport que deux ingénieurs américains de réputation ont fait parvenir au premier ministre Duplessis, à la demande de ce dernier. Ces ingénieurs sont M. William C. Lancaster, qui fit partie de la New York State Transit Commission, et M. Charles Fraser, président de la Fraser Brace Engineering Co., et ancien surintendant du subway de New York.

M. Duplessis vient d'autoriser la publication de ce rapport. [...]

CE SOIR ★ AUGESU  
 MA. 3688  
**"TIT.COQ"**  
 Pièce en trois actes de GRATIEN GÉLINAS